



H-1

Michelle Couche

Québec, le 27 juin 2012

Madame Louise Pagé
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart, 15^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Suspension du droit d'engager des crédits pour l'exercice financier
2012-2013

Suisse,
Chère collègue,

Le Conseil du trésor a pris connaissance, à sa séance du 26 juin 2012, de la situation budgétaire pour l'exercice financier en cours. Afin d'assurer le respect de l'objectif de dépenses, il a été décidé de décréter une suspension du droit d'engager des crédits dans les budgets de dépenses des ministères et organismes.

Afin de réaliser les cibles d'économies, certaines mesures d'économies sont notamment demandées aux ministères et organismes. À cet égard, le Conseil du trésor vous demande notamment :

- de réduire vos dépenses de rémunération d'au moins 2 %;
- de réduire vos dépenses de fonctionnement d'au moins 5 %, dont une cible spécifique de 10 % au niveau des contrats de services professionnels;
- de limiter vos dépenses de transfert.

Je vous demande donc de m'informer, d'ici le 27 juillet prochain, de la répartition par programmes, du montant faisant l'objet d'une suspension du droit d'engager des crédits qui vous est applicable, étant entendu qu'aucune mesure compensatoire à la suspension ne sera retenue sans une décision spécifique du Conseil du trésor. À cet effet, vous trouverez ci-joint un tableau à compléter pour le portefeuille sous la responsabilité de votre ministre (annexe 1).

...2

H-2

2

D'ici le 27 juillet prochain, je vous demande également de me faire rapport des mesures qui seront prises concernant notamment les moyens mis en œuvre pour réaliser les économies demandées pour les dépenses de rémunération et de fonctionnement.

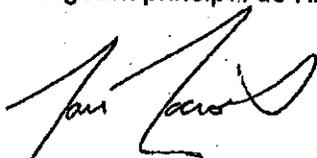
Par ailleurs, le présent suivi budgétaire inclut aussi le suivi de certaines des mesures de réduction de dépenses prévues au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, soit :

- Les résultats obtenus relativement à la cible de réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacements (annexe 2);
- Le niveau des enveloppes budgétaires (déboursés) 2012-2013 et 2013-2014 reliées aux activités de continuité et d'encadrement et aux projets en ressources informationnelles comparativement au niveau des enveloppes budgétaires 2010-2011 (annexe 3);
- Le niveau des enveloppes 2012-2013 et 2013-2014 reliées aux coûts des projets d'aménagements des locaux comparativement à la moyenne des investissements effectués au cours des trois dernières années (annexe 4).

Vous trouverez, en annexe, les tableaux à compléter à l'égard de chacune de ces trois mesures. Je vous demande de retourner au Secrétariat du Conseil du trésor ces tableaux d'ici le 7 septembre 2012.

Comptant sur votre collaboration habituelle; je vous prie d'agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire et
dirigeant principal de l'information,



Marc Lacroix

p. j.

Sec. gén.
Trésor

H-3

ANNEXE 1

PORTEFEUILLE : ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

Répartition du montant quant à la suspension du droit d'engager des crédits
(En milliers de dollars)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	SUPERCATÉGORIE	MONTANT
Total			265 000,0

Sous-ministre (signature)

Note

Le ministère doit remplir ce tableau et le transmettre d'ici le 27 juillet 2012 à son interlocuteur du Secrétariat du Conseil du trésor (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes):